

## Fiche 19 Histoire des arts à l'école primaire

### **\*L'histoire des arts dans les programmes officiels**

L'enseignement de l'histoire des arts = obligatoire pour tous les élèves de primaire, collège, lycée  
→ enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et enrichir leur pratique artistique.

**Le parcours d'éducation artistique et culturelle** = mis en œuvre progressivement à partir de la rentrée 2013, en s'appuyant sur les enseignements artistiques proposés dans les écoles et les établissements. Il doit être pensé de manière à assurer une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Doit permettre à chaque élève d'aborder, dans leur diversité, les grands domaines des arts et de la culture. Il favorise également la cohésion au sein de l'école ou de l'établissement en mobilisant élèves, enseignants et parents autour de projets artistiques et culturels. La mise en œuvre de ce parcours implique un partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire : équipes éducatives, opérateurs culturels, collectivités territoriales, milieu associatif, etc. Il encourage une plus grande ouverture des écoles et des établissements scolaires sur leur environnement culturel proche.

**Objectifs** : Cet enseignement a pour objectif d'offrir à tous les élèves :

- une découverte d'œuvres de référence de différents domaines artistiques, époques, civilisations
- la capacité de poser sur ces œuvres un regard plus averti et plus sensible
- la possibilité d'acquérir ainsi une culture personnelle à valeur universelle
- les moyens de s'informer sur les métiers liés aux domaines des arts et de la culture.

**Modalités** : Cet enseignement concerne toutes les disciplines mais sollicite surtout art et histoire  
Les œuvres étudiées appartiennent à six grands domaines artistiques :

- Arts de l'espace : architecture, arts des jardins ;
- Arts du langage : littérature (récit, poésie) ;
- Arts du quotidien : design, objets d'art ;
- Arts du son : musique (instrumentale, vocale) ;
- Arts du spectacle vivant : théâtre, danse, cirque, marionnettes ;
- Arts du visuel : arts plastiques, cinéma, photographie.

→Il s'agit d'œuvres d'art patrimoniales et contemporaines, savantes et populaires, nationales et internationales. Elles sont choisies à partir d'une **liste de référence** pour l'école primaire.

### **\*L'histoire des arts dans le socle commun**

#### **La maîtrise de la langue française :**

Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française (écrit, oral) relève de l'enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines.

#### **La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication**

Les connaissances et les capacités exigibles pour le B2i sont acquises dans le cadre d'activités relevant des différents champs disciplinaires.

#### **La culture humaniste**

La culture humaniste contribue à la formation du jugement, du goût et de la sensibilité. Elle enrichit la perception du réel, ouvre l'esprit à la diversité des situations humaines, invite à la réflexion sur ses propres opinions et sentiments et suscite des émotions esthétiques. Elle se fonde sur l'analyse et l'interprétation des textes et des œuvres d'époques ou de genres différents. Elle repose sur la fréquentation des œuvres littéraires (récits, romans, poèmes, pièces de théâtre), qui contribue à la connaissance des idées et à la découverte de soi. Elle se nourrit des apports de l'éducation artistique et culturelle.

